

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 juin 2014 – PAGE 1

L'an deux mille quatorze, le 20 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du maire : Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, HECQUET, MORICE, RECORDON, VILLIERS, et Mesdames BEL et FORET.

*Absents et excusés : M. DUJARDIN donne pouvoir à Mme BEL
Mme FOUCHET donne pouvoir à M. MORICE*

M. RAVELLI est arrivé en cours de séance.

*La séance est ouverte à Vingt heures.
Mme BEL est nommée secrétaire de séance.*

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1 – Élection des délégués pour les élections sénatoriales

Election du délégué

M. Hubert Barbieux se porte candidat.

Le Conseil procède au vote

Votants : 7

Suffrages exprimés : 6

Hubert BARBIEUX : 6 voix

M. Barbieux est élu délégués pour les élections sénatoriales.

Election du suppléant

Mme Micheline FORET et M. Lorant Hecquet se portent candidat.

Le Conseil procède au vote

Votants : 7

Suffrages exprimés : 6

Lorant HECQUET : 5 voix

Micheline FORET : 1 voix

M. HECQUET est élu suppléant pour les élections sénatoriales.

II – Délibération autorisant le Maire à signer pour les modifications des travaux de la Porte Neuve

Plusieurs conseillers municipaux ont signalé que les projets présentés par la société 2BDM ne correspondent pas aux préconisations du Conseil consultatif citoyen, validées par le Conseil municipal, notamment la création d'un escalier métallique, de toilettes dont la porte ouvre vers l'intérieur...

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 juin 2014 – PAGE 2

M. le Maire propose que le dossier soit retransmis au CCC pour avis, et que les décisions adéquates soient prises ensuite, au plus tard courant juillet, par le Conseil municipal. Il demande au Conseil de voter une délibération l'autorisant à signer le document qui émanera de cette réunion du Conseil, suite aux nouvelles préconisations du CCC.

Accepté à l'unanimité.

III – Déclaration d'intention l'aliéner Perreau-Accart

Il s'agit d'une propriété constituée d'une part de deux maisons situées entre la rue Bonnette et la rue du Tripot, d'autre part d'un terrain au-dessus du chemin de ronde sud, à côté de l'escalier Guiller.

M. le Maire informe le conseil que M. Accart souhaite acheter rapidement, mais est prêt à céder les 3 mètres attenant au rempart pour un euro symbolique.

M. VILLIERS signale que c'est accepter une lourde charge pour la commune : le rempart est en très mauvais état. Il conseille de négocier plutôt l'achat de la parcelle entière.

S'en suit une discussion sur l'opportunité d'abandonner le projet ou de négocier l'achat.

Le Conseil municipal procède au vote :

Pour l'abandon de toute intervention : 1 voix

Pour confier au Maire le soin de négocier l'achat du terrain : 7 voix

Abstentions : 2

Le Conseil municipal confie au maire le soin de négocier l'achat du terrain pour 1 500,00€ hors frais.

IV – Tarifs promotionnels de l'auberge de jeunesse

M. Ravelli informe des promotions proposées par la Fédération des auberges de jeunesse :

- une réduction de 10% pour les détenteurs du *Guide du Routard 2014* ou du *Petit Fûté 2014* ;
- une 11^e nuit gratuite pour un séjour de 10 nuits payées ;
- du 16 au 25 juin et du 15 au 25 septembre : 2 nuits payées pour 3 nuits passées.

Accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.